

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7^e

L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission de la défense nationale et des forces armées

- Audition, ouverte à la presse, du général de corps d'armée Éric Peltier, directeur général adjoint des relations internationales et de la stratégie au ministère des Armées et des Anciens combattants, sur le projet de loi de finances 2026.
- Nomination d'un rapporteur pour avis sur le programme 144 de la mission « Défense » du projet de loi de finances 2026 (n° 1906) 2

Mardi
21 octobre 2025
Séance de 19 heures 30

Compte rendu n° 6

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence
de M. Jean-Michel
Jacques,
Président**



La séance est ouverte à dix-neuf heures trente.

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous poursuivons nos auditions sur le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 par l'audition du général Éric Peltier, directeur général adjoint des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) du ministère des armées. Mon général, vous assurez l'intérim de madame Alice Rufo, en attendant qu'elle soit remplacée, à la suite de sa nomination comme ministre déléguée auprès du ministère des armées et des anciens combattants.

La DGRIS a pour mission de piloter l'action internationale du ministère des armées en coordination avec l'état-major des armées (EMA) et la direction générale de l'armement (DGA), et de conduire les travaux de perspective stratégique. Elle assure également l'interface avec le ministère des affaires étrangères et met en œuvre la stratégie d'influence internationale du ministère.

Le programme 144 comprend essentiellement des crédits dédiés à la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et à la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) ; la recherche stratégique ; les études en amont, ainsi que la diplomatie de défense. Ce budget de 2,3 milliards d'euros en crédit paiement (CP) est en hausse de plus de 218 millions d'euros, soit plus 10,5 % par rapport à la loi de finances pour 2025.

Mon général, je vous laisserai dresser plus en détail le chiffrage budgétaire du programme 144 pour 2026. Vous ne manquerez pas également de revenir sur l'évolution du contexte géostratégique qui, cette année encore, se caractérise par la multiplication de crises. Je pense entre autres, à la situation au Proche-Orient, en Mer Rouge, en Ukraine ou encore en Indopacifique. Au-delà de ces foyers d'instabilité qui ont marqué l'actualité récente, vous pourrez certainement également évoquer d'autres zones de tension moins médiatiques, mais tout autant instables.

M. le général de corps d'armée Éric Peltier, directeur général adjoint des relations internationales et de la stratégie au ministère des armées et des anciens combattants. Mesdames et messieurs les députés, j'ai l'honneur de m'adresser à vous ce soir pour présenter le programme 144, qui offre les ressources nécessaires au ministère des armées pour éclairer les décideurs sur les menaces et l'environnement stratégique, afin de conduire la politique de défense.

Dans une première partie, je dresserai le contexte général stratégique auquel nous sommes confrontés en m'appuyant notamment sur l'actualisation de la revue nationale stratégique (RNS) en juillet dernier. Dans un second temps, j'évoquerai le programme 144 concernant le PLF pour 2026, qui s'inscrit dans la continuité des précédentes lois de finances.

La RNS entérine quatre prises de conscience.

La première concerne la fin des utopies : l'utopie des dividendes de la paix ; l'utopie de la mondialisation heureuse, l'utopie que le désarmement conduit à la paix et enfin, que la dissuasion pourrait épargner le sang. Le retour de la guerre de haute intensité, notamment sur le continent européen, le retour de la dialectique nucléaire dans les rapports de force entre États montrent effectivement que nous avons sans doute vécu sur certains mythes lors des quarante dernières années.

La deuxième prise de conscience concerne l'accélération des surprises stratégiques, l'accumulation et l'aggravation des crises. Désormais, les crises ne se succèdent pas ; elles se superposent et se cumulent, à une cadence d'une crise par an. L'année 2021 a vu le retrait américain de l'Afghanistan, qui a signé la fin des opérations expéditionnaires de l'Occident. L'année 2022 a été marquée par le retour de la guerre de haute intensité lors de l'invasion de l'Ukraine par une Russie agressive, qui se réarme, en cohérence avec ses visées impérialistes. Le 7 octobre 2023, l'attentat du Hamas a entraîné le début de la guerre à Gaza ; l'année 2024 a vu la chute de Bassar al-Assad et ses conséquences sur la stabilité régionale. En 2025, l'Inde et le Pakistan, deux pays disposant de l'arme nucléaire, ont été en crise, et les États-Unis ont lancé l'opération Midnight Hammer, un raid aérien pour frapper des installations nucléaires en Iran.

Les catalyseurs de crise sont nombreux : le dérèglement climatique, les migrations, l'accès aux ressources, les technologies « nivelingantes » dont le numérique, mais aussi les menaces transverses évoquées par la ministre, à l'instar des différents trafics, dont le narcotrafic.

La troisième prise de conscience est la suivante : nous vivons dans un monde en rupture, une nouvelle ère. Celle-ci se caractérise par un basculement du monde autour de quatre « D » : la désoccidentalisation du monde, c'est-à-dire la contestation de l'hégémonie occidentale et les prises de positions de certains pays du Sud sous influence russe ou chinoise ; la désinhibition des compétiteurs, pour lesquels la force prime le droit, sur tous les champs de la conflictualité, conduisant à une dangereuse accoutumance à la violence ; la dérégulation des relations internationales et la fragmentation de l'ordre international (la remise en cause de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration d'Helsinki, le délitement des instruments de non-prolifération, ces traités qui constituaient l'architecture de contrôle des armements) ; et enfin, le découplage entre l'Europe et les États-Unis.

À ce sujet, le discours de J.D. Vance à la Conférence de Munich sur la sécurité en février dernier a sonné le réveil stratégique de l'Europe. Celui-ci se concrétisera par un certain nombre d'initiatives européennes qui étaient encore impensables il y a un an. Je pense notamment à la coalition des volontaires pour assurer, demain, les garanties de sécurité pour l'Ukraine ; au plan ReArm Europe ; au Livre blanc de l'Union européenne sur la défense.

Enfin, la quatrième prise de conscience concerne l'avènement d'une nouvelle polémologie. En effet, les référentiels sur la guerre de l'inconscient collectif, sont, à mon sens, périmés. Il faut repenser la guerre à l'aune des nouvelles technologies et de la manière dont nos compétiteurs la mènent. Gaston Bouthoul, un des pères de la polémologie française, disait très justement « *Si tu veux la paix, connais la guerre* ». En effet, si nous ne connaissons pas la guerre, nous n'aurons pas la paix puisque nous préparerons la mauvaise guerre, la guerre d'hier.

Ensuite, la guerre se structure sur trois champs. Le premier champ a trait au champ de bataille, qui s'élargit aujourd'hui, pour couvrir la terre, l'air, la mer, la très haute altitude (THA), l'espace, les fonds marins, les zones polaires, le cyber. Le deuxième champ porte sur le volet psychologique, l'immatériel, les perceptions, à travers des manipulations, des subversions numériques, dopées par l'intelligence artificielle.

Enfin, le troisième champ est d'ordre technologique et économique, illustré par la dronisation, la robotisation, la numérisation, l'hypervélocité, la guerre électronique, les

biotechnologies, l'ingénierie solaire et climatique, c'est-à-dire ces nouvelles technologies qui impacteront la manière dont la guerre sera menée, demain.

Derrière cette nouvelle manière de penser la guerre, nous constatons le triomphe de la stratégie indirecte, que l'on qualifie souvent de « guerre hybride ». Elle se matérialise aujourd'hui par trois types de stratégies : les stratégies d'intimidation (intimidation de la Chine vis-à-vis de Taïwan, de la Russie, vis-à-vis des pays baltes) ; les stratégies de contournement, en restant toujours en dessous du seuil et en ne permettant pas l'attribution exacte de l'agression, à l'image des survols de drones et des attaques cyber ; et enfin, les stratégies de déstabilisation et de subversion. Ces dernières, bien plus importantes qu'auparavant, touchent directement le champ des perceptions, nos valeurs démocratiques, par exemple quand lorsqu'il y a des tentatives de manipulation des élections, comme ce fut le cas en Roumanie ou en Moldavie très récemment.

Cette bascule de l'histoire nécessite de repenser la guerre face à des menaces qui sont assez nouvelles et auxquelles nous sommes peu habitués, voire insuffisamment ou mal armés. La RNS a bien pris en compte cette nouvelle ère et la loi de programmation militaire (LPM) répond à ces nouveaux besoins. Mes fonctions actuelles me donnent l'opportunité de constater que la crédibilité de notre culture stratégique nous permet de demeurer un moteur stratégique pour nos partenaires, au sein de l'OTAN et au sein de l'Union européenne (UE), et à la France de demeurer crédible comme puissance à vocation mondiale.

L'histoire surprend toujours. Nous avons le droit d'être surpris, mais nous n'avons pas le droit d'être démunis. Or la LPM nous permet justement de ne pas être démunis. Le programme 144, dont la DGRIS a la responsabilité, permet de traiter quatre politiques publiques essentielles pour la construction de notre outil de défense : la prospective, l'anticipation, le renseignement et la conduite de la diplomatie de défense.

En premier lieu, le programme 144 nous permet de comprendre notre environnement stratégique et de penser la prospective. La deuxième politique publique nous permet de prévoir les capacités dont nous aurons besoin pour prendre en compte la nouvelle ère que je viens de décrire. La troisième concerne le renseignement, pour connaître les capacités et les intentions de nos adversaires. Enfin, la quatrième politique porte sur l'action dans la conduite de notre diplomatie de défense.

La hausse du budget du programme 144 est élevée, dans la durée, soit une augmentation de 57 % en sept ans, dont 11 % entre 2025 et 2026. Dans le détail, il s'agit de 2,754 milliards d'euros en autorisations d'engagement (AE) et de 2,294 milliards en crédits de paiement (CP) pour 2026.

L'action 7 couvre les besoins de la prospective de défense et est portée par la DGRIS, l'EMA et la DGA.

S'agissant plus particulièrement de la DGRIS, la première sous-action de l'action 7 porte les crédits de la recherche stratégique, à hauteur de 10,6 millions d'euros en AE et 10,05 millions d'euros en CP pour le PLF pour 2026. La sous action 7.1 est bâtie sur quatre briques. La première brique concerne les études externalisées, pour 6,8 millions d'euros dans les domaines prioritaires de la LPM : le quantique, l'intelligence artificielle, les drones, le domaine spatial, les fonds marins, les menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC) et la cyberdéfense ; la deuxième brique porte sur le pacte « enseignement

supérieur » (2,4 millions d'euros) qui vise à renforcer l'écosystème de recherche stratégique sur le temps long. À titre d'exemple, sur le PLF pour 2026, nous avons programmé le financement de doctorats ou de post-doctorants, dont les projets intéressent le ministère des armées, pour 1,5 million d'euros.

La troisième brique est constituée par l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM), sous la tutelle de la DGRIS, pour un budget de 0,43 million d'euros en CP. Enfin, la quatrième brique a trait aux subventions à la recherche stratégique (0,37 M€).

Le deuxième axe porte sur l'innovation, principalement les études amont de la DGA, pour concevoir des innovations technologiques, les maîtriser et les protéger, pour un montant de 1,6 milliard d'euros en AE et de 1,13 milliard d'euros en CP. En 2026, nous poursuivrons l'action entreprise en 2025, marquée par un effort sur les PME et les PMI, notamment à travers le dispositif RAPID (Régime d'Appui à l'Innovation Duale), la montée en puissance du Fonds Innovation Défense et Definvest, soit 100 millions d'euros, dont vingt-sept entreprises ont pu bénéficier pour leurs politiques d'innovation. Il faut également citer les soutiens à l'innovation ouverte, à travers les dispositifs d'accélération de l'innovation et de la recherche académique.

En 2025, nous poursuivons de grands projets, notamment sur les applications du calculateur quantique, le démonstrateur de lasers de forte puissance, les travaux sur l'alerte spatiale avancée *Odin's Eye*, le démonstrateur de missiles planeurs hypersoniques, le démonstrateur d'avion spatial Vortex, le démonstrateur robotique armé de mobilité terrestre, le démonstrateur de drones sous-marins de grande taille armé.

En 2026, nous maintenons les priorités de 2025 : en faveur des PME et des PMI, le lancement du char de combat du futur, Main Ground Combat System (MGCS), les drones sous-marins de grande taille, de la guerre électronique navale, du combat aérien. De nouvelles priorités, listées par le président de la République lors de son discours du 13 juillet, concernent la très haute altitude, les infrastructures pour l'IA embarquée tous milieux, la défense antimissile balistique, les drones navals, la sécurité décentralisée sur les données et la coopération en matière de drones. Il faut également mentionner la création d'un laboratoire quantique dont le directeur, recruté d'ici la fin de l'année, aura pour mission de proposer une feuille de route de montée en puissance sur le quantique pour les armées.

Le troisième axe concerne le renseignement, dont le budget bénéficie d'une hausse de 9 % entre 2025 et 2026, soit 566 millions d'euros en AE et 580 millions d'euros en CP, pour la DGSE et la DRSD. Le budget de la DGSE connaît une augmentation de 31 % en AE (534 millions d'euros) et de 14,5 % en CP (549 millions d'euros). L'année 2026 voit ainsi la poursuite de la réforme et de la modernisation de la DGSE, notamment en matière d'infrastructures, autour du Fort Neuf de Vincennes (FNV) ; mais aussi la poursuite de la stratégie d'investissement pour faire face à un certain nombre de défis techniques portant aussi bien sur le *big data*, que sur les outils mutualisés de la communauté du premier cercle des services de renseignement, le cyber et l'intelligence artificielle.

Le budget de la DRSD s'établit à 30,16 millions d'euros en AE et à 29,99 millions d'euros en CP. En 2025, l'effort portait sur la modernisation de la base des données de souveraineté, qui permet de stocker, traiter, exploiter de façon accélérée des données hétérogènes, et d'absorber l'inflation des demandes d'habilitation, qui sont extrêmement chronophages. Cet effort sur les systèmes d'information sera poursuivi en 2026 et permettra

d'accélérer les processus d'enquête administrative, et de mieux contrôler les techniques de recueil de renseignement.

Enfin, le quatrième axe prioritaire est relatif à la conduite de notre diplomatie de défense. Cet axe regroupe essentiellement les contributions internationales majeures auxquelles la DGRIS participe.

Il s'agit d'abord du Traité de coopération en matière de défense (TCMD), c'est-à-dire le renouvellement de l'accord entre la France et Djibouti, signé le 24 juillet 2024 et ratifié le 1^{er} septembre 2025. Les montants concernés s'élèvent à 85 millions d'euros par an pendant vingt ans. De fait, il est essentiel de pouvoir conserver une base dans cette région géographique majeure du monde, un point d'appui pour nos forces. Les capacités militaires permanentes qui y sont déployées nous permettent d'assurer la défense de nos intérêts au Proche-Orient, au Moyen-Orient, en Indopacifique, et naturellement aussi en Afrique. Il était donc impératif de pouvoir renouveler ce traité avec nos partenaires djiboutiens dans une zone à très forte compétition. Comme vous le savez, les Etats-Unis, la Chine et le Japon sont présents à Djibouti.

Ensuite, la contribution à l'Agence européenne de défense (AED) connaît une hausse de 40 % en 2026, pour s'établir à 11,4 millions d'euros, à comparer aux 8,7 millions de 2025. La France est le deuxième contributeur de l'AED après l'Allemagne, la clef de répartition étant établie en fonction du PNB de chaque pays.

L'AED est un acteur clé du réarmement européen : l'agence assure un rôle essentiel dans l'opérationnalisation capacitaire du Livre blanc de l'Union européenne. Elle remplit un rôle de plateforme de projets et de coalition capacitaire entre les différents membres de l'Union européenne. Cette forte hausse est d'abord liée à une raison très conjoncturelle, le déménagement de l'Agence. Mais au-delà, il faut rappeler le rôle décisif que tiendra demain l'AED pour le réarmement de l'Europe.

Je rappelle que l'AED est une agence intergouvernementale qui permet aux différents pays et aux différents gouvernements d'exprimer de manière souveraine leurs besoins militaires, en intergouvernemental ; sans l'implication de la Commission. L'Agence agrège ainsi les besoins militaires des pays et établit des coalitions capacitaires.

En conclusion, le PLF pour 2026 est parfaitement en cohérence et en continuité avec le PLF pour 2025. En outre, il prend en compte l'urgence : compte tenu du contexte et des changements que nous connaissons, nous n'avons plus le temps de perdre notre temps. Pour terminer, laissez-moi citer les propos du général MacArthur, qui demeurent plus que jamais d'actualité : « *Les batailles perdues se résument en deux mots : trop tard* ».

M. le président Jean-Michel Jacques. Je vous remercie et cède à présent la parole aux orateurs de groupe.

Mme Michèle Martinez (RN). Général, permettez-moi tout d'abord de saluer la grande qualité des hommes et des femmes, militaires ou diplomates, qui œuvrent au sein de la DGRIS.

J'ai eu l'occasion de dire tout à l'heure à la ministre des armées ce que je pensais des dérives européistes décidées par le gouvernement. Je n'en tiens évidemment pas comptables les agents qui obéissent aux ordres. Je souhaite par ailleurs souligner que les coopérations, les

échanges d'officiers, les actions pour renforcer l'interopérabilité et la mobilité stratégique en Europe sont positifs, tant qu'ils ne nuisent pas à notre souveraineté et ne favorisent surtout pas la base industrielle et technologique de défense (BITD) américaine.

Dans un monde de plus en plus conflictuel, la DGRIS joue un rôle central pour évaluer, analyser et négocier, afin d'éviter l'ultime argument, c'est-à-dire le recours aux armes. Pour reprendre les mots du général Burkhard, nous acceptons de plus en plus l'inacceptable, en termes d'intensité et de violence des conflits. L'ancien chef d'état-major des armées (Cema) ajoutait qu'il fallait « *gagner la guerre avant la guerre* ».

Dans ce contexte, nous aimerais connaître votre regard sur les très nombreux conflits en cours, au-delà de la guerre entre Israël et le Hamas ou de la guerre russo-ukrainienne. En Afrique, les hostilités au Soudan et au Congo touchent directement les intérêts français. Nos troupes ont même dû intervenir au Soudan, avec un succès impressionnant, dans le cadre de l'opération Sagittaire. Des efforts conséquents sont consacrés au soutien à l'Ukraine, de manière légitime. Cependant, disposez-vous des moyens suffisants dans le PLF pour 2026 pour assurer le suivi de ces conflits un peu oubliés, mais qui concernent directement la sécurité et les intérêts de la France ?

M. le général de corps d'armée Éric Peltier. Je vous remercie pour vos propos et compliments adressés aux armées et en particulier à la DGRIS, qui couvre effectivement l'ensemble du spectre des conflits dans le monde et des situations, dans tous les espaces. En tant qu'officier général, j'y suis sensible.

Nous sommes une puissance à vocation mondiale, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies. À ce titre, pour pouvoir assumer nos responsabilités, nous sommes attentifs à ce qui se passe dans le monde et nous assurons nos partenariats et alliances. Nous sommes aujourd'hui un partenaire crédible pour tous nos alliés, avec lesquels nous partageons une communauté d'intérêts et des alliances stratégiques.

L'effort produit pour le soutien à l'Ukraine conditionne directement la sécurité de l'Europe et de notre étranger proche, nos partenaires européens limitrophes. Nous soutenons l'Ukraine et nous suivons avec attention la stratégie russe. À ce titre, je vous invite à vous pencher sur la doctrine Karaganov, particulièrement intéressante, dans la mesure où elle nous cible directement, en tant qu'ennemis. Selon cette doctrine, l'Union soviétique était parvenue à saper la colonisation territoriale des Occidentaux, notamment en Afrique. Désormais, selon Karaganov, la Russie doit mener un combat de « décolonisation » des valeurs occidentales.

De fait, la Russie applique ce programme, étant passée maîtresse dans l'art de la subversion.

Pour autant, nous n'avons pas oublié nos responsabilités dans d'autres régions du monde. Je pense au continent africain, où nous sommes parfaitement conscients des enjeux, notamment les enjeux migratoires, les enjeux de trafic, les enjeux liés à l'islamisme radical. L'ensemble de ces aspects a été intégré dans la nouvelle stratégie pensée et mise en œuvre par l'état-major des armées, appelée « Afrique autrement ». Ces sujets sont aujourd'hui pris en compte avec des moyens dont disposent les armées, qui nous permettent de continuer à porter un regard lucide et ciblé sur ce continent.

En revanche, nous ne pouvions plus continuer à agir comme avant, tant il est vrai que là aussi, nous avons changé d'ère. Dès lors, notre nouvelle stratégie en Afrique nous permet aujourd'hui de conserver des capacités d'autonomie, d'appréciation des situations et, avec d'autres partenaires, de prendre en compte ces enjeux. Je ne détaillerai pas notre dispositif ni comment nous traitons avec les pays africains. Sachez cependant que la création du commandement pour l'Afrique à l'état-major des armées permet de continuer à faire de la coopération, mais différemment, à partir d'un dispositif moins visible et moins exposé, afin d'échapper aux narratifs de nos compétiteurs, qu'ils soient Russes, Chinois, voire parfois Turcs.

Mme Corinne Vignon (EPR). Je vous remercie pour vos propos liminaires extrêmement éclairants ; nous y avons été très attentifs.

La guerre en Ukraine a non seulement montré l'importance des moyens militaires classiques, mais elle a également mis sur le devant de la scène la défense sol-air, l'artillerie et la guerre électronique, dans l'hypothèse d'un engagement majeur. Ainsi, la démarche capacitaire inscrite dans la LPM doit permettre à nos armées d'être plus dotées, mais surtout mieux dotées. Dans cette perspective, le rôle joué par la DGRIS est essentiel pour stimuler l'innovation dans nos armements, garantir l'autonomie de notre pays et accompagner le développement d'une industrie de haute valeur ajoutée sur le territoire national.

Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit de porter à 1,12 milliard les crédits alloués aux études dites « amont », qui permettent de satisfaire des besoins militaires innovants et de contribuer au développement de notre base industrielle et technologique de défense. Ces investissements supplémentaires permettront notamment d'avancer sur le système de combat aérien du futur (SCAF), sur l'évolution du Rafale, sur la surveillance et l'action dans l'espace, la défense sol-air basse couche, les intercepteurs endoatmosphériques ou encore les armes à énergie dirigée.

Comme le montre Mariana Mazzucato dans son livre *L'État entrepreneur*, nombre d'innovations civiles proviennent de l'industrie d'armement. Internet est né d'Arpanet, un réseau conçu pour les projets de recherche avancée de la défense américaine, afin de résister à une attaque nucléaire. Le GPS a été développé pour guider les missiles, les microprocesseurs ont été miniaturisés grâce aux commandes de l'US Air Force.

Malheureusement, tous ces exemples sont américains. Pensez-vous que le travail de recherche stratégique mené aujourd'hui au ministère des armées se répandra un jour au domaine civil français et européen ?

M. le général de corps d'armée Éric Peltier. Vous avez en partie raison. Cependant, il est difficile de se comparer aux États-Unis, raison pour laquelle nous devons progresser à notre échelle et maintenir des ambitions élevées, pour pouvoir travailler sur notre autonomie stratégique, à la fois nationale, mais aussi européenne. Mais nous ne pouvons pas conduire ce travail seuls ;, aujourd'hui, les armées françaises ne peuvent pas prendre en compte à elles seules les menaces auxquelles nous sommes confrontés. Il nous faut donc pouvoir agir avec les autres.

Dans ce contexte, la France possède un temps d'avance, puisqu'elle dispose d'une culture stratégique et d'une culture d'autonomie lui permettant de conserver une certaine indépendance dans le domaine de la recherche ou dans ses capacités critiques. Désormais, il convient de produire des effets d'échelle, que nous ne pouvons obtenir qu'en lien avec nos

partenaires. C'est la raison pour laquelle nous devons œuvrer entre Européens pour réduire notre dépendance commune à l'égard des États-Unis, tout en acceptant de consentir à des dépendances, mais entre pays européens.

Tel est l'enjeu de l'autonomie stratégique européenne. Nous prenons le chemin d'un réveil stratégique européen. Il sera long et difficile ; mais la construction de l'Europe s'est toujours réalisée dans la difficulté, dans la douleur et face aux crises. De fait, les pas franchis ces cinq dernières années sont particulièrement notables. Je pense notamment au programme européen pour l'industrie de la défense (Edip), afin que les financements européens permettent d'être orientés en faveur d'une préférence européenne. Je rappelle ainsi que l'autorité de conception doit demeurer européenne et que les composants extra-européens sont restreints à 35 %.

Il n'en demeure pas moins que la tâche reste difficile, puisqu'il nous faut convaincre nos partenaires européens de réduire leur dépendance aux Américains. Ce travail est ardu, tant ces pays avaient conçu leur outil de défense uniquement dans le cadre de l'Otan, avec les Américains. Ils doivent désormais changer d'état d'esprit, ce qui représente un effort profond, compliqué. À ce titre, la France demeure le moteur stratégique de la défense européenne ; nous devons pouvoir emmener nos partenaires européens, afin de pouvoir construire notre propre architecture de sécurité, dans un contexte où les États-Unis s'éloignent de l'Europe.

Cependant, je suis convaincu de la nécessité de valoriser les technologies duales françaises et européennes, en faveur des intérêts de notre souveraineté de recherche et notre souveraineté industrielle. Elles doivent s'accompagner d'un effet de levier européen.

M. le président Jean-Michel Jacques. Je rappelle que notre autonomie stratégique nous est permise par notre dissuasion nucléaire.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je vous remercie pour vos propos toujours aussi stimulants. En page 30 du projet annuel de performance (PAP), il est indiqué que puisqu'en 2026, le nombre de sites à inspecter est trop élevé par rapport aux capacités de la DRSD, la cible en termes de taux de réalisation des inspections à délai de contrôle échu est reconduite à 80 %, c'est-à-dire moins que ce qui a été visé pour 2024. Cette justification de la diminution des objectifs n'est pas satisfaisante.

Ensuite, je souhaite vous interroger sur l'évacuation du président de Madagascar, il y a quelques jours, par les armées françaises. Quel est l'intérêt pour la France d'évacuer un président qui a fait tirer sur la foule et a causé la mort de vingt-deux personnes lors d'une insurrection, qui était en réalité une révolution ? J'ai du mal à comprendre comment cette intervention peut être conforme à la stratégie française revendiquée de rénovation de notre position en Afrique. De même, j'éprouve des difficultés à comprendre la stratégie française de formation d'unités d'élite qui participent à la répression de la population en Guinée.

Je ne comprends pas non plus que la France s'obstine à livrer des armes ou des composants militaires à Israël, en l'occurrence des pièces pour les drones Hermes 900. Si cette information, révélée par *Disclose*, est avérée, pourquoi la France continue-t-elle à ne pas respecter le traité sur le commerce des armes en la matière ?

Ma dernière question concerne nos dépendances. Il semble que les 50 milliards d'euros prévus pour l'IA proviendraient exclusivement des Émirats arabes unis. Puisque vous

travaillez sur la question des dépendances et des ingérences, quel est votre point de vue sur la robustesse de notre positionnement ?

M. le général de corps d'armée Éric Peltier. Le premier ministre, ancien ministre des armées, a répondu clairement à Mme Panot au sujet des livraisons d'armes à Israël, en lui indiquant que celles-ci n'étaient jamais intervenues. Il a cité les nombreuses actions de nos armées au profit de la stabilisation de la région, comme le déploiement du Dixmude au plus près de Gaza pour apporter un appui sanitaire aux populations civiles, et l'engagement des militaires français, dont certains ont été blessés, au sein de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (Finul). Les armées françaises se sont engagées pour le droit international humanitaire au profit des populations de Gaza.

Concernant votre question sur la DRSD, je vous fournirai une réponse écrite. En outre, les services de renseignement, et la DRSD, seront en mesure de vous fournir de plus amples précisions à ce sujet lors de leurs auditions.

Vous m'avez également interrogé sur les formations que nous effectuons en Afrique. Je connais d'autant mieux le sujet, qu'à une certaine époque, j'ai commandé la mission de formation de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM-RCA). Laissez-moi vous faire part de mon retour d'expérience. À cette occasion, j'ai pu constater qu'en n'ayant pas su répondre aux besoins des Centrafricains en formation et en armement, nous avions ouvert une voie aux Russes. Le pays était en effet placé sous un régime d'embargo sur les armes par le Conseil de sécurité des Nations unies. Nous n'avions donc pas pu fournir des FAMAS aux Centrafricains, qui s'entraînaient en conséquence avec des armes obsolètes. Lorsque j'étais conseiller de M. Touadéra, président de la Centrafrique, et que je lui demandais pourquoi il « jetait son pays » dans les bras des Russes qui pillaienr notamment ses ressources, il me répondait très justement que lorsqu'il avait demandé à la France des FAMAS, celle-ci n'avait pas été en mesure de les lui fournir, ce qui l'avait conduit à solliciter les Russes.

Nous devons savoir faire preuve de davantage de pragmatisme. La Centrafrique a été le laboratoire de la subversion russe qui s'est ensuite diffusée au Mali et au Niger. Étant sur place, j'ai vu et compris ce que les Russes faisaient, et pourquoi nous avions perdu la guerre des perceptions, dans les champs immatériels, parce que nous n'étions simplement pas prêts, ni armés pour y faire face.

S'agissant à nouveau du commerce des armes, qui n'est pas mon sujet de prédilection, ma carrière m'a fourni un autre exemple. Au Burkina Faso, le président Traoré avait indiqué au ministre que si la France ne lui permettait pas de se défendre face aux djihadistes en lui livrant des armes, il irait les chercher ailleurs et que la France serait conduite à sortir du pays, puisque d'autres seraient prêts à lui fournir ces armes.

Mme Marie Récalde (SOC). Je vous remercie pour vos propos et souhaite vous faire part de deux points d'interrogation.

Le premier concerne les programmes européens. Le PAP indique qu'en 2026, les principaux engagements concerneront les études technologiques et architecturales du système MGCS, menées en coopération avec l'Allemagne, la préparation du plan sur les chars lourds ainsi que le développement des technologies liées au programme SCAF et aux évolutions du Rafale. Les AE pour le SCAF correspondent-elles au lancement de la phase 2 de ce programme ? L'avenir des programmes SCAF et MGCS est-il vraiment fixé ? Vous savez que

des arbitrages doivent rapidement être réalisés avant que le niveau capacitaire de nos armées ne se dégrade.

Ensuite, vous avez rappelé qu'un pays en paix ne doit pas préparer ses forces à la guerre d'aujourd'hui, mais bien à la guerre de demain. Ma deuxième interrogation porte donc sur la recherche stratégique et les études prospectives. Celles-ci ont toutes leur place dans nos politiques de défense. Pourtant, les crédits alloués à la recherche stratégique connaissent, semble-t-il, une baisse certaine après une augmentation significative en 2025. Comment peut-on expliquer cette baisse de près de 16 % des crédits dirigés vers la sous-action 07-01 ? Quelles peuvent en être les conséquences concrètes ? Cette diminution des crédits est-elle compensée par ailleurs ? Faut-il adopter une autre lecture concernant ces crédits ?

M. le général de corps d'armée Éric Peltier. Ces sujets capacitaires, portés par les grands programmes que vous avez évoqués, sont essentiels et structurent l'avenir de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE). Ils concernent essentiellement les projets MGCS et SCAF.

Je ne m'exprimerai pas sur ce sujet, dans la mesure où le délégué général pour l'armement (DGA) sera plus à même de vous éclairer sur ces programmes, en sachant que certains arbitrages ne sont pas encore rendus, au plus haut niveau de l'Etat. Mais soyez convaincus que ces sujets sont structurants pour les capacités militaires futures.

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous auditionnerons le DGA demain matin.

M. le général de corps d'armée Éric Peltier. Madame la députée, vous avez également évoqué la baisse de 16,7 % des crédits alloués à la recherche stratégique. Il s'agit en réalité d'un sujet très technique : la nomenclature interne a été révisée et nous avons opéré le transfert d'un faible montant de l'action 7.1 vers l'action 8, toujours au sein du BOP DGRIS, afin de mieux décrire les crédits réellement consacrés au soutien à la recherche. Ces crédits transférés concernent notamment le financement du programme Personnalités d'avenir défense (PAD), celui du partenariat mondial du G7 en matière de contre-prolifération (PMG7) et des crédits de fonctionnement de l'IRSEM Europe. Les sujets demeurent dans le programme ; ils ont seulement été déplacés de l'action 7.1 vers l'action 8.

M. Jean-Louis Thiériot (DR). Mon général, je vous remercie d'avoir dressé ce tableau extrêmement clair du contexte géostratégique. J'ai particulièrement apprécié que vous citiez la doctrine Karaganov, tant il est vrai que les dictateurs disent toujours ce qu'ils vont faire. Si à l'époque nous avions davantage lu *Mein Kampf*, nous nous serions épargné bien des malheurs.

Je souhaite d'abord aborder une question géopolitique, en lien avec la crise des utopies, que vous avez précédemment évoquée. Vous parliez de la crise de la dissuasion. Pensez-vous que le terme qui caractérise le mieux les affrontements à venir, notamment en Europe, est celui de la « sanctuarisation agressive », c'est-à-dire une guerre hybride ou une guerre conventionnelle sous le seuil nucléaire, mais qui peut néanmoins nous conduire très loin ?

Par ailleurs, la diplomatie de défense relève notamment des compétences de la DGRIS. La cartographie des attachés de défense a-t-elle évolué ? Des attachés de défense non-résidents deviennent-ils résidents ? À ce sujet, je tiens d'ailleurs à rendre hommage à notre diplomatie de défense, dont j'observe une impressionnante croissance du rayonnement depuis 2018.

Réfléchissez-vous, pour un certain nombre de postes, à remplacer les colonels par des généraux, quitte à les « zinguer » ? Je pense à certains pays, notamment la Pologne.

M. le général de corps d'armée Éric Peltier. La combinaison de l'élargissement des champs de la conflictualité, des ruptures technologiques et du retour de la dialectique nucléaire entre les États nécessite de nous réinterroger et de revoir la manière dont nous interagissons avec nos ennemis et nos adversaires. Grâce à sa culture stratégique, la France maîtrise cette dialectique nucléaire, au même titre que le Royaume uni. Mais tel n'est pas le cas des autres pays européens. Nous devons donc faire un effort de pédagogie vis-à-vis de nos partenaires européens, afin qu'ils appréhendent bien la dialectique nucléaire, les enjeux d'un pays doté. Demain, il nous faudra réfléchir et évoluer sur les sujets relatifs à l'architecture de sécurité de l'Europe.

Vous m'avez également interrogé sur les attachés de défense. Nous disposons de 93 missions de défense et nous couvrons 165 pays ; soit une des couvertures les plus larges dans le monde. Chaque année, nous réévaluons la cartographie de ces missions de défense, afin de choisir celles que nous devons renforcer, celles sur lesquelles nous pourrions moins investir, en fonction de nos priorités stratégiques. Comme vous avez pu le constater, nous avons effectivement produit un effort conséquent ces cinq dernières années, afin de renforcer un certain nombre de missions de défense ou d'en créer, notamment sur le flanc est de l'Europe.

Simultanément, une réflexion est effectivement menée sur le niveau de poste pour les attachés de défense, en fonction de l'importance des relations avec les différents pays. Les décisions seront ensuite prises en étroite coordination avec le ministre des armées et le ministre des affaires étrangères.

M. Damien Girard (EcoS). Les contraintes budgétaires que connaît la France et le moment hamiltonien européen déclenché par l'impérialisme et l'autoritarisme américains représentent une opportunité pour construire l'autonomie stratégique européenne. Pourtant, la coopération capacitaire européenne peine à se concrétiser, malgré la volonté politique des États membres. Ainsi, des industriels ont exprimé leur scepticisme sur le projet du SCAF, dont la phase 1 a effectivement souffert de défauts de gouvernance.

Ce projet demeure pourtant un outil budgétairement rationnel et opérationnellement performant, au service de la structuration de la BITDE et de l'interopérabilité de nos forces armées, à l'image de ce que l'Eurofighter a pu représenter pour certains de nos voisins. Je veux ici rappeler l'article publié le 13 octobre par *Les Échos*, dans lequel les chefs d'état-major des armées de l'air française, allemande et espagnole réaffirment leurs besoins communs d'un système de combat aérien du futur.

Au-delà des logiques industrielles ou nationales, le SCAF représente une nécessité stratégique partagée, indispensable à la crédibilité de notre défense européenne et à la cohésion de nos forces. Cette prise de parole conjointe démontre que sur le terrain, la conviction et la volonté d'agir ensemble demeurent intactes. J'ai déjà pu indiquer à M. Éric Trappier que le groupe Écologiste et Social souhaite que tout soit mis en œuvre d'ici la réunion entre États du mois de décembre, afin que le projet SCAF puisse être mené à bien.

Je voudrais donc vous entendre sur les perspectives à donner à cette coopération. Est-il envisageable de fournir une alternative franco-française au SCAF, de niveau technologique et opérationnel comparable et sans surcoût budgétaire pour nos concitoyens ? Quelles pistes

envisagez-vous pour relancer le programme SCAF tout en offrant des garanties claires aux industriels comme aux États impliqués ?

M. le général de corps d'armée Éric Peltier. Je ne peux répondre en totalité à vos questions. Le besoin opérationnel existe : il est validé. Je l'évoquais récemment avec mon camarade, le chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace, Jérôme Bellanger. En revanche, de nombreux aspects de ce dossier me dépassent personnellement et je ne peux vous apporter une réponse que je ne connais pas. J'attends, comme nombre d'entre nous, l'issue d'un certain nombre de discussions et d'arbitrages. J'ignore si le DGA pourra vous fournir des réponses plus détaillées sur les différentes phases, sur les interactions avec Dassault et Airbus.

Mme Sabine Thillaye (Dem). Vous avez rappelé l'urgence de la situation et la nécessité de nous tenir prêts. Pourtant, si la direction est clairement établie depuis des années, j'ai le sentiment que nous nous hâtons très lentement. Compte tenu des évolutions technologiques, comment pouvons-nous assurer la cohérence entre les besoins capacitaires, les besoins d'interopérabilité et la coordination européenne ? À ce titre, il nous faut changer d'état d'esprit pour assurer plus largement cette cohérence, beaucoup plus rapidement.

Je souhaite également évoquer l'Institut franco-allemand Saint-Louis, un institut de recherche fondamentale et appliquée, insuffisamment mentionné bien que disposant d'une grande expertise dans le domaine de l'armement. Comment expliquer le très grand écart existant entre les études, les résultats et les applications, *in fine* ? Peut-on le réduire ? Enfin, je souhaite qu'un effort financier soit effectué en faveur cet Institut au sein du programme 144.

M. le général de corps d'armée Éric Peltier. Vous avez raison. Nous devons effectivement fournir un effort de cohérence en matière capacitaire, afin de pouvoir produire demain les bons effets au bon moment et au bon endroit, pour créer les conditions d'une supériorité opérationnelle. Il s'agit là du cadre théorique, qui peut néanmoins être bousculé par l'accélération du nombre de crises et de leur fréquence, les nouvelles manières de penser la guerre.

Heureusement, pendant quarante ans, la France a maintenu un outil de défense souverain, certes échantillonnaire mais complet, en gardant presque toutes les capacités, notamment son autonomie d'appréciation. Ce modèle embryonnaire nous a conduits à prioriser la très haute technologie. Aujourd'hui, il nous manque la masse, la réactivité et l'évolutivité, qui sont conditionnées par l'accélération de l'innovation. À titre d'exemple, les drones évoluent tous les mois, sur le théâtre ukrainien.

De notre côté, nous devons à la fois être capables de construire des programmes et capacités majeurs sur le temps long, mais également d'agrégner des nouvelles technologies très rapidement, pour créer de la masse, et les insérer sur des grands programmes. Cette tâche est éminemment compliquée. Demain, l'enjeu principal consistera à bien combiner l'ensemble de ces capacités à un système de commandement efficace, permettant de prendre l'ascendant opérationnel grâce à une meilleure réactivité. Demain, gagnera celui dont la boucle décisionnelle sera la plus courte.

Pour y parvenir, il est nécessaire de disposer de systèmes de commandement extrêmement performants, extrêmement intégrés, au-delà de l'interopérabilité. À ce titre, l'intelligence artificielle (IA) constituera un facteur majeur pour accélérer cette boucle

décisionnelle et ainsi gagner la supériorité opérationnelle. Nous n'y sommes pas totalement parvenus pour le moment, mais nous avons conscience du cheminement à réaliser.

Si nous devons parfois composer avec certaines lenteurs bien répertoriées, soyez certains que le chef d'état-major de l'armée de terre, le chef d'état-major de la marine, le chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace et le chef d'état-major des armées transmettent le même message aux armées. Elles sont prêtes et agiront avec les capacités qui leur sont offertes, tout en préparant naturellement l'avenir.

Mais l'enjeu va au-delà des armées : nous avons besoin de tous pour réussir cette transformation, cette bascule que j'évoquais dans mon introduction. Je pense en premier lieu à la nation, et ensuite aux Européens.

Lise Magnier (HOR). Comme vous l'avez indiqué, nous vivons une nouvelle ère, marquée notamment par la poursuite de grands bouleversements, mais aussi des ruptures technologiques majeures, à l'instar du quantique, qui sont susceptibles de transformer encore plus en profondeur l'équilibre stratégique mondial, qu'il s'agisse de la cryptographie, de la détection et du calcul haute performance.

La France a lancé le plan quantique en 2021 et la LPM 2024-2030 confirme cette volonté d'intégrer ces technologies dans la préparation de nos armées à l'horizon 2030-2040. Dans ce contexte général, vous jouez un rôle essentiel de cohérence, d'anticipation et de coordination, en assurant effectivement le lien entre la recherche amont conduite par la DGA et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), les besoins opérationnels exprimés par nos armées et la politique de coopération scientifique et industrielle menée à l'échelle européenne et internationale.

Pouvez-vous nous préciser comment la DGRIS intègre aujourd'hui le quantique dans sa prospective stratégique ? Quels sont les champs d'application prioritaires à court et moyen terme, que vous avez identifiés et que vous soutenez dans le cadre de vos missions ?

Enfin, quelle est la stratégie de la France pour concilier effectivement souveraineté et coopération, notamment au sein de l'Union européenne avec nos alliés stratégiques, afin d'éviter toute dépendance vis-à-vis des grandes puissances extra-européennes ?

M. le général de corps d'armée Éric Peltier. Le quantique constitue effectivement une technologie de rupture, dont nous ne connaissons aujourd'hui que les balbutiements. Nous commençons à travailler sur des applications d'usage des travaux de recherche, domaine dans lequel la DGA est leader, à travers son laboratoire quantique de défense.

Je laisse l'ingénieur général de l'armement Bertrand Le Meur, qui connaît mieux le sujet que moi, vous fournir de plus amples détails.

M. l'ingénieur général de l'armement hors classe Bertrand Le Meur. Cette question est effectivement vertigineuse. Dans le domaine du quantique, l'écosystème de défense (DGA, EMA, DGRIS) demeure pour le moment dans la phase d'appropriation du quantique et des leviers stratégiques qu'il introduit dans la compétition des puissances.

À ce titre, je tiens à souligner l'effort significatif fourni par la direction générale de l'armement. Je pense notamment aux budgets d'étude consacrés, à la création du laboratoire

quantique, au soutien et l'investissement, à travers des prises de participations dans les entreprises du quantique. Ces montants sont de l'ordre de 12 millions d'euros pour 2026. Dans cette phase de défrichage, il est surtout essentiel de ne pas se laisser distancer.

Au-delà de ce cadre général, j'ai une absolue confiance quant à la qualité de nos infrastructures, de nos chercheurs, de nos laboratoires publics et privés qui sont reconnus au niveau mondial. La place du quantique dans les enjeux stratégiques demeure un champ très large. Certains mentionnent la communication quantique, la cryptographie post-quantique. Cependant, à ce stade de la compréhension et de l'appropriation, je n'ai pas identifié de bascule stratégique.

De nombreuses étapes demeurent à franchir, mais il est probable que le quantique produira principalement des effets sur les capteurs. En effet, il existe dans le quantique des effets physiques, magnétiques, électriques que nous ne comprenons pas ni ne maîtrisons encore. Dans ce domaine, il demeure encore un grand écart entre la théorie, les expérimentations et leur traduction dans des objets opérationnels employables sur le terrain.

Le plan que la DGA est en train de mettre en place doit nous aider à franchir ce pas majeur. Lorsque nous connaîtrons le séquencement des actions de ce plan majeur, nous pourrons cibler l'effet stratégique qu'il faut exploiter ou dont il faut se prémunir. Le rythme de nos avancées est dicté par les scientifiques, les laboratoires, et la capacité à transférer ces technologies dans le champ opérationnel, dans un environnement contraint, marqué par des caractéristiques de bruit, de température et de mouvement.

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous passons maintenant à une séquence de trois questions complémentaires.

Mme Isabelle Rauch (HOR). Vous avez rappelé l'importance de l'AED, et notamment sa trajectoire budgétaire. Pouvez-vous préciser la nature des dépenses, les mécanismes de contribution des États, l'évolution des missions de l'Agence, ainsi que ses principales réalisations ?

Mme Delphine Batho (EcoS). Ma question concerne la recherche stratégique, en lien avec un cinquième « D », la destruction écologique, qui est la toile de fond du tableau géopolitique mondial que vous avez dépeint. La France a été la première en Europe à se doter d'une stratégie climat et défense en 2022.

Nous observons un nombre croissant de données scientifiques préoccupantes sur le franchissement de points de bascule, qui entraîneraient des conséquences en cascade d'une ampleur monstrueuse. Un renforcement des capacités dans ce domaine est-il envisagé ? Ne faudrait-il pas adopter une position de leadership européen dans ce cadre ? Que pensez-vous du concept élargi de la sécurité adoptée en Allemagne, qui intègre les dépenses d'adaptation et de lutte contre le changement climatique à une stratégie de défense ?

M. Frank Giletti (RN). Depuis plusieurs mois, la France est engagée aux côtés de ses partenaires européens dans la « coalition des volontaires », supposée coordonner l'assistance militaire à l'Ukraine, notamment en matière de formation et de soutien logistique. Cette initiative, née en marge de l'Otan, viserait, semble-t-il, à donner une structure plus cohérente à l'aide occidentale tout en affirmant une certaine autonomie stratégique européenne. Cependant, dans un contexte où les perspectives de cessez-le-feu entre la Russie et l'Ukraine semblent loin

d'être certaines, il est légitime de s'interroger sur la finalité réelle de cette coalition. Quels sont, concrètement, les objectifs opérationnels et politiques de cette structure ? Quels moyens la France y consacre-t-elle et quelle place notre pays occupe-t-il par rapport à nos partenaires européens ?

Ensuite, au regard de la durée et de l'intensité du conflit, pouvez-vous nous éclairer sur les garanties de sécurité que cette coalition pourrait offrir à l'Ukraine à moyen et à long terme ? Pourriez-vous nous préciser l'intérêt stratégique de la coalition des volontaires et de son état-major opérationnel, ainsi que la manière dont elle s'inscrit dans la politique de défense et de sécurité de la France ?

Enfin, existe-t-il des études amont pour développer un missile aérobalistique, mais aussi des études sur une capacité d'observation radar ?

M. le général de corps d'armée Éric Peltier. L'Agence européenne de défense a été créée en 2004, dans le but d'appuyer la politique européenne de sécurité de défense, en répondant à ses besoins opérationnels et en conservant l'intergouvernementalité de l'expression de ce besoin militaire. Son budget est établi à partir d'une planification triennale ; nous sommes actuellement dans la phase 2025-2027. La France en est le deuxième contributeur, à hauteur de 16 %. Comme je l'ai indiqué précédemment, la hausse de 11,4 % en 2026 est d'ordre conjoncturel, liée au déménagement de l'Agence, à la prise en compte de l'inflation, mais surtout des programmes *flagship* du Livre blanc de l'Union européenne. Il s'agit ainsi de former des coalitions capacitives permettant de favoriser la BITDE et de remplir les cibles capacitives des plans de l'Otan.

Je rappelle que ces démarches sont particulièrement novatrices : avant le Livre blanc de l'Union européenne, dont les orientations sont assez capacitives, il était inenvisageable que l'UE travaille sur le pilier européen de l'Otan. Or aujourd'hui, les Européens ont bien compris qu'il était impérieux d'œuvrer à la dimension du pilier européen de l'Otan, afin de construire cette autonomie stratégique européenne.

La France est désireuse de renforcer l'AED, afin que l'Agence soit l'agrégateur des capacités européennes et de l'expression de ses besoins militaires. Aujourd'hui, elle mène un travail de fond, en impliquant l'ensemble des pays de l'UE. En outre, l'Agence s'est également concentrée sur une capacité d'acquisition conjointe entre pays européens pour appuyer l'Ukraine. À titre d'exemple, l'AED a permis de mutualiser les achats pour les munitions de 155 millimètres en Europe à destination de l'Ukraine.

En résumé, nous appuyons ce travail novateur de l'AED. En effet, le caractère intergouvernemental de l'Agence lui permet de gagner en maturité et aux États d'exprimer leur souveraineté en matière de besoins militaires, notamment face à la Commission européenne, qui tend à s'impliquer de plus en plus sur les sujets de sécurité et de défense. Lorsque Mme Van der Leyen parle du « mur de drones », il s'agit d'un slogan ; mais il importe que l'AED reprenne le contrôle.

Ensuite, vous avez à juste titre souligné que la France a été le premier pays à établir une stratégie climat en matière de défense, dont l'actualisation se déroule annuellement. Je rappelle également que le chef d'état-major des armées dispose d'un conseiller climat. Je laisse l'ingénieur général de l'armement Bertrand Le Meur vous fournir de plus amples explications à ce sujet. J'évoquerai ensuite le sujet de la coalition des volontaires.

M. l'ingénieur général de l'armement hors classe Bertrand Le Meur. Nous maintenons l'observatoire sur le climat et les enjeux stratégiques du climat. Naturellement, ces questions climatiques sont essentielles dans notre analyse stratégique, et les effets secondaires des questions climatiques sont au cœur de nos réflexions. J'ajoute que nous disposons également d'un observatoire sur l'énergie, qui s'attache aux questions d'approvisionnement énergétique, aux flux, aux différents points faibles et zones de tension. Enfin, je ne connais pas le concept élargi de sécurité adopté en Allemagne ; je me renseignerai sur le sujet.

Monsieur Giletti, il existe effectivement une volonté de lancer des travaux sur un missile aérobalistique, mais il convient désormais de lui trouver une place au sein de la programmation. J'en ai d'ailleurs parlé récemment avec des responsables à l'état-major des armées. Ensuite, il existe des compétences radars en France ; mais en l'état actuel de mes connaissances, je ne suis pas en mesure de vous communiquer des informations détaillées sur un projet de satellite radar. En effet, il n'existe pas de tel projet. En tant que directeur de la stratégie, je peux néanmoins souligner qu'il s'agit d'objets très intéressants, mais aussi très onéreux. À ce titre, dans le cadre de la dégradation globale et de l'instabilité spatiale, ils peuvent également constituer des cibles très intéressantes. Je crois à titre personnel que la France a surtout intérêt à développer une stratégie de défense de ses moyens spatiaux avant de se lancer dans des projets comme celui-ci

M. le général de corps d'armée Éric Peltier. Il me revient à présent de terminer en évoquant la coalition des volontaires. À ce sujet, je tiens d'abord à rendre hommage à Mme Alice Rufo et au général Thierry Burkhard, qui ont été très actifs dans la création de cette coalition des volontaires. Comme le veut l'adage militaire, seule l'inaction est infamante. Il y a souvent plus de risques à ne rien faire qu'à agir.

Cette coalition des volontaires visait un triple objectif. Le premier objectif consistait à prouver aux Américains que les Européens étaient capables d'agir par eux-mêmes. Le deuxième objectif consistait à montrer aux Européens qu'ils ne devaient pas avoir peur. Sincèrement, rassemblés, les vingt-sept pays de l'Union européenne sont plus forts que la Russie, sur le plan économique, mais aussi militaire. Ici encore, nous ne devons pas nous dévaloriser ; nous sommes capables.

Le troisième objectif avait pour objet de montrer aux Russes que les Européens étaient en mesure de prévoir, d'anticiper et de construire des futures garanties de sécurité pour l'Ukraine, lorsqu'un cessez-le-feu, un accord de paix ou un armistice adviendrait. Nous continuons de travailler sur un format de planification opérationnelle des garanties de sécurité, avec les Britanniques et l'ensemble des pays volontaires.

En l'espèce, l'objectif consiste à assurer un ciel sécurisé, une mer sécurisée, une terre sécurisée et à permettre la régénération de l'armée ukrainienne, afin de dissuader la Russie de reprendre des hostilités après un cessez-le-feu ou un accord de paix. Pour pouvoir établir cette planification, il était nécessaire de mettre en place un état-major opérationnel avec les pays contributeurs.

Finalement, cet objet, qui était initialement un objet militaire très opérationnel, est désormais devenu un objet politique. Qui aurait imaginé il y a un an que les Européens allaient endosser politiquement une coalition des volontaires, avec le soutien des Américains – dont nous ne connaissons pas la substance – afin de dissuader les Russes de reprendre les hostilités ?

Le fait d'y être parvenu est encourageant et témoigne bien de l'esprit de défense des Européens. Cette coalition des volontaires peut être l'embryon du pilier européen de l'Otan.

M. le président Jean-Michel Jacques. Je vous remercie.

*

* * *

Informations relatives à la Commission

En conclusion de sa réunion, la commission a nommé :

– **Mme Isabelle Rauch** (Horizons & Indépendants), rapporteure pour avis des crédits du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » du projet de loi de finances pour 2026 (n° 1906), en remplacement de Mme Anne Le Hénaff, nommée au gouvernement.

La séance est levée à vingt et une heures quinze.

*

* * *

Membres présents ou excusés

Présents. - Mme Delphine Batho, M. Frédéric Boccaletti, M. Yannick Chenevard, Mme Sophie Errante, M. Frank Giletti, M. Damien Girard, M. José Gonzalez, Mme Florence Goulet, M. Laurent Jacobelli, M. Jean-Michel Jacques, M. Pascal Jenft, M. Julien Limongi, Mme Lise Magnier, Mme Michèle Martinez, M. Thibaut Monnier, Mme Isabelle Rauch, Mme Marie Récalde, Mme Catherine Rimbert, M. Aurélien Saintoul, M. Romain Tonussi, Mme Corinne Vignon

Excusés. - M. Christophe Bex, M. Matthieu Bloch, M. Manuel Bomparc, Mme Cyrielle Chatelain, Mme Caroline Colombier, M. Moerani Frébault, M. Thomas Gassilloud, M. Daniel Grenon, Mme Catherine Hervieu, Mme Emmanuelle Hoffman, M. Abdelkader Lahmar, Mme Nadine Lechon, Mme Alexandra Martin, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Mereana Reid Arbelot, Mme Marie-Pierre Rixain, M. Aurélien Rousseau, M. Mikaele Seo, M. Boris Vallaud, M. Éric Woerth

Assistait également à la réunion. - Mme Sabine Thillaye